

# MÉMOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

PRÉSENTÉ PAR

***ENVIR - ACTION***

10 mai 2003

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION D'ENVIR-ACTION .....	1
2. INTRODUCTION .....	2
3. PROBLÈMES DÉCOULANT DE LA PRODUCTION PORCINE .....	2
3.1 Contamination des milieux aquatiques .....	3
3.2 Atteintes à la santé publique .....	3
3.3 Appauvrissement des sols .....	5
3.4 Déboisement à des fins d'épandage .....	5
3.5 Déficit démocratique et conflits .....	6
3.6 Exode rural .....	7
3.7 Menace au tourisme .....	8
4. RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE .....	8
4.1 Écoconditionnalité, certification et amendes .....	9
4.2 Suivi de l'environnement par bassin versant .....	9
4.3 Règlement sur les exploitations agricoles .....	10
4.4 Bandes riveraines .....	11
5. SOUTIEN FINANCIER ACTUEL .....	12
6. OUTILS ÉCONOMIQUES À INSTAURER .....	14
6.1 Soutien aux pratiques environnementales .....	14
6.2 Appui à l'agriculture biologique .....	15
6.3 Non à l'aide financière pour le traitement des lisiers .....	15
7. ÉDUCATION DE LA POPULATION .....	15
8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	16
9. PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS .....	18

## 1. PRÉSENTATION D'*ENVIR-ACTION*

Né en 1988 et incorporé en 1992, *Envir-Action* est un organisme environnemental sans but lucratif œuvrant principalement dans la MRC de L'Érable. Sa mission consiste à favoriser le respect et la mise en valeur de l'environnement tout en visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par la sensibilisation, la « conscientisation », la formation et la mobilisation ainsi que par la réalisation d'activités de protection (défense et conservation) de l'environnement.

Les objectifs d'*Envir-Action* sont :

- Favoriser une meilleure connaissance de l'environnement ainsi que le développement d'une conscience environnementale chez la population et les représentants des divers secteurs d'activités socio-économiques;
- Encourager la participation, l'implication et la concertation concernant les activités ayant des répercussions sur l'environnement;
- Soutenir ou entreprendre des actions favorables à la biodiversité ou aux utilisateurs de ressources naturelles en encourageant le respect du développement durable;
- Développer des activités de conservation, de restauration, d'aménagement, de mise en valeur et de gestion intégrée d'écosystèmes tout en favorisant le développement social et économique de la région;
- Défendre les droits des citoyens et de leurs descendants de vivre dans un environnement sain;
- Assurer la pérennité de l'organisme.

Parmi les principaux champs d'actions d'*Envir-Action*, mentionnons la santé de la population, l'éducation, les loisirs ainsi que le développement régional et économique. Étant un organisme communautaire, *Envir-Action* peut mieux connaître les besoins des citoyens et mieux définir de nouvelles orientations en fonction de ces besoins et des impératifs environnementaux.

Soulignons qu'*Envir-Action* a été finaliste pour un Phénix de l'environnement en 2002 dans la catégorie préservation, conservation et utilisation durable de la biodiversité des milieux.

## 2. INTRODUCTION

Étant donné notre mission et nos objectifs, le développement durable est une préoccupation majeure pour *Envir-Action*. En ce sens, l'agriculture durable a été au cœur de plusieurs de nos activités, entre autres :

- notre participation à la consultation publique sur la gestion de l'eau par la rédaction et la présentation d'un mémoire où il était particulièrement question de la production porcine;
- l'organisation d'une soirée d'information sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et d'une journée de huit conférences sur l'agriculture durable.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, il fallait continuer de travailler avec le milieu agricole. Nous avons donc démarré le projet *Vers la gestion intégrée du bassin versant de la rivière Bécancour* ainsi que mis en place et géré le Comité provisoire de bassin versant de la rivière Bécancour où sont présents six représentants du milieu agricole (UPA, club-conseil en agroenvironnement et MAPAQ). Précisons que le territoire du bassin versant de la rivière Bécancour étant passablement agricole (45 % de terres agricoles cultivables), le type d'agriculture préconisé risque d'influer sur notre eau, notre santé, notre qualité de vie, notre développement économique et récréotouristique, etc.

Notre intérêt pour l'agriculture durable, la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Bécancour et les problématiques particulières liées à la production porcine, nous ont incités à participer à la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Soulignons que nous aurions préféré que la consultation ne porte pas exclusivement sur la production porcine, mais sur l'ensemble de l'agriculture. D'ailleurs, bien des sujets abordés dans notre mémoire s'appliquent tout aussi bien à l'agriculture en général.

## 3. PROBLÈMES DÉCOULANT DE LA PRODUCTION PORCINE

Dans le déroulement de la consultation publique, il est devenu évident qu'il est actuellement impossible d'établir clairement tous les effets de la production porcine, et même de l'agriculture en général, sur la santé et l'environnement, et ce, malgré la présence des plus grands spécialistes. De plus, on ne peut isoler la contribution de la production porcine de l'ensemble de la pollution agricole. Dans un tel contexte, il est extrêmement compliqué d'évaluer tout à fait objectivement et rationnellement la production porcine. Chose certaine, il est difficilement justifiable d'encourager cette production sans avoir les connaissances appropriées des problèmes qui en découlent.

On sait toutefois que la production porcine engendre énormément de problèmes : contamination des milieux aquatiques, atteintes à la santé publique, appauvrissement des sols, dégradation des paysages ruraux, encouragement à la monoculture de maïs, déboisement visant l'obtention de nouvelles superficies d'épandage de lisiers, perte de diversité biologique, déficit démocratique, conflits dans les collectivités rurales, hausse des prix des terres, pression sur les petits producteurs agricoles, exode rural, menace au tourisme, etc. Certains de ces problèmes seront décrits dans les sections suivantes.

### **3.1 Contamination des milieux aquatiques**

L'intensification de l'élevage porcin a entraîné une augmentation sans précédent des volumes de déjections, un épandage massif de lisiers et de pesticides et de nombreuses contaminations des milieux aquatiques (cours d'eau et nappe phréatique), surtout que les bandes riveraines et les milieux humides qui pourraient absorber une partie appréciable de ces produits sont de plus en plus absents.

### **3.2 Atteintes à la santé publique**

Par ruissellement, lessivage et érosion, une pollution diffuse provenant d'épandages de lisiers et de pesticides rejoint les milieux aquatiques. En plus des eaux de surface, cette pollution atteint les eaux souterraines (puits) et menace la santé publique. En 1997, un rapport de la Direction générale de la Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) soulignait que 40 % des puits privés étaient contaminés soit au nitrate, soit aux pesticides, soit aux microbes. Plus récemment, selon *Le Devoir* du 11 avril 2003, cette même direction fait un lien entre la production porcine et la contamination de l'eau. Plus précisément, aux endroits où la production porcine se concentre, cette direction a découvert que, selon les régions, entre 30 et 68 % des petits réseaux d'aqueduc ne respectent pas les normes et qu'entre 20 et 40 % d'entre eux doivent émettre au moins un avis de faire bouillir l'eau chaque année.

Il faut souligner qu'il n'existe aucun moyen de décontaminer les eaux souterraines et qu'un traitement conventionnel pour rendre l'eau potable n'enlève pas l'azote ammoniacal et les nitrates provenant des déjections animales, pas plus que les pesticides. Ce type de traitement stérilise l'eau avec du chlore. Or, les matières organiques associées aux déjections animales réagissent avec le chlore et forment des trihalométhanes qui sont des composés à potentiel cancérigène.

L'eau de surface est également affectée par la pollution d'origine agricole. Cette pollution de l'écosystème aquatique peut porter atteinte, entre autres, à la santé publique par la consommation d'eau ou d'espèces aquatiques et par des activités de contact avec l'eau

(baignade, planche à voile, ski nautique, motomarine...). Il est évident que la consommation d'eau ou d'espèces aquatiques contaminées par des pathogènes peut affecter la santé. En ce qui concerne activités de contact avec l'eau, la présence de pathogènes peut entraîner des problèmes de santé tels que des gastro-entérites, des otites, des dermatites, des conjonctivites, etc.

Il est important de signaler que, pour la première fois à notre connaissance, il y a eu apparition d'algues bleues (cyanobactéries) dans la rivière Bécancour à l'été 2002. Selon *Le Nouvelliste* du 24 août 2002, cette apparition proviendrait d'une combinaison de chaleur et de pollution agricole. Selon un dépliant de 2001 de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie, en présence de cette algue qui produit des toxines, il faut, entre autres, éviter tout contact direct avec l'eau, éviter la consommation de poissons et d'autres espèces aquatiques, ne pas boire cette eau et ne pas l'utiliser pour préparer ou cuire des aliments. Dans ce contexte, il n'est pas exagéré de déclarer que la pollution agricole commence à avoir des conséquences catastrophiques.

Par ailleurs, un avis de santé publique du MSSSQ publié en 2000 précise qu'il faut freiner le développement de la production porcine dans toutes les régions tant que les surplus de fumier menaceront la santé publique et l'environnement. En soulignant que les productions animales sont de plus en plus polluantes parce qu'elles sont axées sur une gestion liquide des fumiers, cet avis recommande au gouvernement de réduire l'exposition de la population aux contaminants de l'eau et de l'air provenant des activités de production animale. Selon cet avis, l'importance des enjeux de santé publique commande un renforcement des mesures de contrôle sur le terrain, une révision des sanctions et de leur mécanisme d'application afin de les rendre plus efficaces et une surveillance étroite des zones en surplus.

Finalement, cet avis signale que les particules émises à l'extérieur des bâtiments peuvent transporter des micro-organismes pathogènes de même que divers constituants biologiquement actifs tels que des toxiques et des allergènes susceptibles d'atteindre des humains à des distances importantes. En somme, les problèmes d'odeurs ne se limitent pas à des cas de nuisance. D'ailleurs, la Direction de la santé publique du Québec insiste sur la poursuite du moratoire actuel, du moins jusqu'à ce que des dispositions réglementaires en matière de gestion des odeurs et des émissions dans l'air soient instaurées à la lumière des effets possibles sur la santé (problèmes respiratoires, troubles émotifs, etc.).

D'autres éléments pouvant menacer la santé méritent également d'être signalés. Il est maintenant prouvé hors de tout doute que l'utilisation d'antibiotiques comme facteur de croissance est dangereuse pour notre santé. L'utilisation courante et abondante d'antibiotiques a entraîné le développement d'antibiorésistance (apparition chez une bactérie de la capacité de croître et de se multiplier lorsqu'elle est exposée à un

antibiotique qui, auparavant, l'empêchait de se reproduire ou la détruisait). Malgré tout, l'utilisation d'antibiotiques comme facteur de croissance est encore commune et légale. Par ailleurs, l'ingestion d'aliments transgéniques par les porcs et la venue prochaine de porcs transgéniques sont des éléments très préoccupants pour les consommateurs de viande de porcs. Et que penser de l'utilisation de la farine animale après l'incident de la vache folle en Europe qui devrait pourtant nous avoir convaincu des dangers de son utilisation...

### **3.3 Appauvrissement des sols**

En raison d'importantes quantités de lisiers à se débarrasser, les producteurs doivent cultiver des plantes très exigeantes en nutriments. Ce contexte a fortement favorisé la transformation des terres agricoles en terres de monocultures de maïs et de soya, avec tous les problèmes environnementaux qui en résultent (érosion, déstructuration des sols, développement de maladies et d'organismes nuisibles, contamination des milieux aquatiques...).

Les monocultures combinées aux épandages massifs de lisiers amènent un appauvrissement des sols, par perte de matière organique. Comme un sol pauvre retient moins l'azote et le phosphore présents en grande quantité dans les lisiers de porc, ces nutriments doivent être assimilés par les plantes ou ils se retrouvent dans les milieux aquatiques. Au lieu de nourrir le sol, les épandages de lisiers dans les monocultures ne nourrissent que les plantes qui, pour produire dans un tel contexte, nécessitent d'importants apports en nutriments. C'est un cercle vicieux très dommageable pour l'environnement et les sols. N'oublions pas que des sols productifs sont essentiels pour notre agriculture et que la formation de sols fertiles nécessite des dizaines d'années.

### **3.4 Déboisement à des fins d'épandage**

Afin de rendre disponible des superficies additionnelles d'épandage, bien des milieux forestiers ont été transformés en champs agricoles. Ce déboisement marqué survenu suite au développement spectaculaire de la production porcine génère plusieurs problèmes, entre autres, une perte de biodiversité, une amplification de l'érosion éolienne, une baisse de la capacité de filtrer les polluants, une diminution du pouvoir régulateur sur le cycle de l'eau, une dégradation du paysage et une limitation du potentiel touristique. Soulignons que dans bien des régions, les îlots forestiers sont de plus en plus petits avec des conséquences tragiques sur la biodiversité. Devant ce constat et l'importance des boisés encore présents, il faut mettre en œuvre des moyens rigoureux pour contrer le déboisement.

### 3.5 Déficit démocratique et conflits

Le développement spectaculaire de l'industrie porcine soulève des questions qui touchent les fondements mêmes de la démocratie. Les lois et règlements actuels accordent des droits prépondérants aux producteurs agricoles, enlevant toute possibilité aux citoyens et aux élus locaux d'intervenir dans l'implantation de porcheries industrielles. En plus de bâillonner la démocratie locale et de réduire les pouvoirs locaux au rôle de simples observateurs et d'exécutants dociles des orientations gouvernementales en matière de réglementation et d'aménagement territorial, ces lois et règlements n'imposent aucun devoir aux producteurs, ni d'informer, ni de consulter, ni de tenir compte des volontés des citoyens et des élus.

Un tel cadre légal est socialement inacceptable parce qu'une communauté ne dispose pas des outils légaux nécessaires pour empêcher l'implantation de projets industriels qui affecteront sa qualité de vie et l'avenir même de son milieu. En instaurant ce cadre légal qui correspond à un refus systématique de transparence et de dialogue rationnel, le gouvernement du Québec a enlevé les dernières contraintes à l'expansion irréfléchie du modèle productiviste de l'industrie agricole. Cette action gouvernementale a condamné, à plus ou moins long terme, les collectivités rurales agricoles à la désintégration démographique et sociale.

Devant cette situation intolérable, plusieurs villes, villages, communautés, groupes et coalitions se sont mobilisés contre l'implantation de porcheries. Bien que souvent la très grande majorité des citoyens étaient contre la venue de porcheries dans leur municipalité, celles-ci ont quand même été construites. Pour envenimer davantage la frustration des citoyens, soulignons que les forces en présence étaient tout à fait inégales : des citoyens bénévoles contre une riche machine bien huilée et employant des professionnels (agronomes, avocats, ingénieurs, vétérinaires...). Tout était donc en place pour générer des déchirements sociaux (bagarres, menaces, chantage, magouilles, familles divisées, vols de pancartes...).

Le Sommet de Saint-Hyacinthe de 1998 est un autre exemple où la démocratie n'a pas été respectée. Lors de ce sommet, des représentants du gouvernement québécois ainsi que du secteur agricole et agroalimentaire ont décidé que le Québec deviendrait un des principaux exportateurs de porcs au monde. Pourtant, bien qu'une telle décision aurait des répercussions majeures pour le Québec, la population n'a jamais été consultée.

Les problèmes de cohabitation ne pourront être résolus sans une révision du cadre légal actuel de façon à ce que la priorité à l'agriculture en zone verte ne vienne pas annuler les droits des autres usagers du territoire rural. Il faut renforcer le droit des citoyens et des élus de décider du développement de leur territoire pour en arriver à un réel



développement durable de la production porcine. Tant que le cadre légal actuel ne sera pas revu, le moratoire sur l'implantation de nouvelles fermes porcines devra être maintenu.

La reconnaissance d'un pouvoir démocratique décisionnel régional et territorial ainsi que la prise en charge du milieu par le milieu sont indispensables au développement économique local et régional, et à la consolidation de leur solidarité sociale.

### **3.6 Exode rural**

Au cours des cinquante dernières années, au Québec, deux familles d'agriculteurs sur trois ont fait faillite, ont quitté la campagne ou ont vendu leur ferme à des plus gros. En d'autres mots, les petits producteurs agricoles, ne pouvant plus suivre un marché trop compétitif, laissent leurs terres aux industriels agricoles. Ces derniers sont d'ailleurs particulièrement encouragés par une aide financière gouvernementale qu'il faut absolument revoir. Plusieurs familles partent donc s'installer en ville pour gagner leur vie, ce qui entraîne une diminution des entrées d'argent par les taxes dans les petites municipalités et, par conséquent, des services offerts par ces municipalités. Cette diminution de services combinée à l'arrivée d'immenses entreprises agricoles odorantes et polluantes contribuent, à la façon d'un cercle vicieux, à vider nos campagnes.

La production porcine québécoise suit le modèle de développement économique américain. Pour suivre ce modèle, les producteurs doivent produire au plus bas coût possible, réaliser des économies d'échelle, agrandir leur entreprise, investir énormément, et s'endetter. Ce fameux modèle est infini, car les entreprises deviennent de plus en plus grosses. En outre, ce modèle encourage la gestion du fumier de porcs sous forme liquide qui serait plus rentable. D'ailleurs, 89% des producteurs gèrent les lisiers sous cette forme. En mélangeant de l'eau au fumier de porcs qui devient ainsi du lisier, les producteurs sous gestion liquide peuvent exploiter leur entreprise avec une main-d'œuvre réduite.

En plus de générer très peu d'emplois, la production porcine sous gestion liquide est très dommageable pour l'environnement (contamination des nappes souterraines et des cours d'eau, monoculture, niveaux élevés d'engrais et de pesticides, déforestation, etc.). Ce type de production a engendré une recherche constante de surfaces d'épandage, une hausse marquée du prix des terres et une déstructuration de l'agriculture. D'ailleurs, il est dorénavant très difficile pour d'autres types d'agriculture moins rentables de pouvoir se développer.

Bien que dans le domaine financier, on assure notre sécurité financière et notre avenir par la diversification, dans nos campagnes, il semble que ce soit un modèle économique très

homogène qui soit favorisé. Nous devons nous rendre compte que ce modèle n'est pas durable, que ce soit d'un point de vue social ou environnemental. Même d'un point de vue économique, il faut prendre conscience que des petites fermes génèrent beaucoup plus d'emplois et de retombées économiques en région. Un changement des politiques agricoles pourrait donc favoriser les petites fermes et permettre que les importantes subventions à la production porcine profitent à d'autres gens que la dizaine d'intégrateurs actuels.

Par ailleurs, pour assurer la survie de nos régions, il est essentiel de diversifier les activités économiques et de tenir compte des répercussions sociales et environnementales de nos actions. Par exemple, au lieu d'encourager la simple exportation de carcasses (matière première), on devrait s'efforcer de développer des produits à valeur ajoutée (produits biologiques et de terroir, prosciutto, saucisson, jambon, pâtés...).

### **3.7 Menace au tourisme**

Comme elle se pratique actuellement, la production porcine est une menace très sérieuse pour le tourisme. La détérioration marquée de la qualité de l'eau à bien des endroits entraîne des restrictions de plus en plus grandes sur la pêche récréative et les activités de contact avec l'eau. Le déboisement à des fins agricoles compromet également la qualité des paysages si chers à la mise en valeur touristique. En outre, les odeurs émanant des entreprises porcines peuvent repousser les touristes des sites pourtant à très bon potentiel touristique.

Dans le domaine des odeurs, il faut également souligner que l'apport de fumiers dans l'eau amène un développement important de végétation aquatique qui, en se décomposant, génère une odeur très désagréable. Ce phénomène affecte actuellement deux lacs de villégiature très importants d'un point de vue touristique dans le bassin versant de la rivière Bécancour, soit les lacs William et Joseph. Une telle odeur limite grandement le plein développement du tourisme dans notre région.

## **4. RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE**

Le système productiviste réside dans le fait suivant : plus les contraintes environnementales sont importantes, moins ce système est efficace. Par ailleurs, plus le système est efficace, plus les impacts environnementaux imposés au milieu sont grands. Ainsi, l'efficacité et la rentabilité du productivisme dépendent pour l'essentiel du laxisme de la réglementation de l'État.

D'un autre côté, notre environnement ne peut supporter les pressions de plus en plus fortes de l'industrie agricole. Ce constat n'est plus à démontrer. D'ailleurs, les rapports sur le sujet s'empilent et sont bien connus. Il existe donc une opposition fondamentale entre les objectifs sociaux et environnementaux à long terme et ceux économiques à court terme de la productivité toujours accrue.

#### **4.1 Écoconditionnalité, certification et amendes**

La réglementation actuelle ne deviendra vraiment efficace que si les producteurs non conformes sont privés de l'aide de l'État en vertu d'une politique stricte d'écoconditionnalité et que leurs produits se font refuser la certification environnementale. Cette certification serait confiée à un organisme neutre qui, par son action, viserait toutes les cultures, tous les produits et toutes les régions. Par ailleurs, bien que l'écoconditionnalité soit la voie de l'avenir, il n'y a aucun doute qu'il faille imposer des amendes aux producteurs agricoles délinquants selon le principe du pollueur-payeur et, contrairement à ce qui est en vigueur actuellement, il faut que les amendes ne soient pas déductibles d'impôt afin qu'elles conservent leur valeur dissuasive.

Voici un exemple où de fortes amendes seraient souhaitées. À partir d'une enquête présentée en 1995, des producteurs de porcs dépassaient de 23 % les seuils de production autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et recevaient des subventions pour ces cochons illégaux. Comme les quantités de fumier produites par une ferme sont évalués à l'aide des cheptels autorisés, on sous-estime donc les quantités réelles, avec les conséquences environnementales qui en découlent. Devant un tel constat, il faut mettre en place des mesures sévères afin d'éliminer le dépassement des cheptels autorisés. Il faut absolument exiger une copie du certificat d'autorisation du MENV pour obtenir l'aide financière du MAPAQ ou de ses organismes affiliés.

#### **4.2 Suivi de l'environnement par bassin versant**

Théoriquement, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV) contrôle l'application des lois. Toutefois, ce contrôle s'effectue presque exclusivement de ses bureaux. Il y aurait moins de 12 personnes pour tout le Québec pour vérifier ce qui se passe réellement sur le terrain. Les dégâts considérables provoqués par l'industrialisation de l'agriculture obligent un changement radical de cette façon de faire. N'étant pas du tout efficace, le principe d'autorégulation démontre l'impuissance du MENV dans l'appareil gouvernemental. Il est impératif d'augmenter le nombre de vérifications et de rendre public les résultats de ces vérifications afin de redonner confiance aux citoyens.

En collaboration avec le MENV, les comités de bassin versant devraient être mandatés pour effectuer un suivi beaucoup plus précis de la qualité de l'eau de leur bassin versant, et ce, à plusieurs endroits et moments de l'année. Un tel suivi devrait s'effectuer par sous-bassin de façon à pouvoir identifier plus précisément les sources de pollution et, par conséquent, les interventions prioritaires. Ainsi, les efforts d'assainissement pourraient être concentrés dans les secteurs où la qualité de l'eau est la plus problématique.

Soulignons qu'il n'y a pas de meilleurs moyens que l'évaluation de la qualité de l'eau pour savoir s'il faut modifier ou restreindre davantage les activités agricoles dans le bassin versant de ce cours d'eau. De plus, cette obligation de résultats contraint les producteurs agricoles à faire particulièrement attention à leurs pratiques (utilisation limitée d'engrais minéraux et de pesticides, analyse rigoureuse des sols et des fumiers, épandage bien dosé des fumiers et lisiers pendant de bonnes conditions climatiques, respect des distances d'épandage par rapport aux cours d'eau et fossés, respect des bandes riveraines, etc.).

Afin d'assurer le maintien des fonctions écologiques du milieu rural, une réglementation idéale devrait viser à conserver un pourcentage minimal de forêts et de milieux humides par bassin versant. Bien entendu, il faudrait tenir compte de la spécificité de chaque cours d'eau dans cette démarche. Il faut également viser un équilibre par bassin versant entre ce que l'on apporte au sol (engrais, fumiers et lisiers) et ce que les cultures peuvent assimiler à l'aide d'une norme de densité animale par hectare. Cela implique donc une limite à la charge fertilisante pouvant être épandue dans un bassin versant. Trois situations peuvent en découler : le bassin versant peut accepter une charge plus importante, semblable ou inférieure. Dans cette dernière situation, seule une diminution de ce qui est apporté au sol dans ces territoires pourrait permettre l'expansion ou la création d'entreprises agricoles.

### **4.3 Règlement sur les exploitations agricoles**

Par rapport à l'ancien règlement (Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole), le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) permet d'épandre plus près des milieux aquatiques, s'il n'y a pas de limites définies par la municipalité. Ne perdons pas de vue que les conseils municipaux en milieu rural sont composés en bonne partie d'agriculteurs. Ainsi, au lieu de prendre une décision courageuse et juste, le gouvernement remet au milieu le choix de prendre une décision avec tout ce que cela peut impliquer (intérêts, conflits, pressions...).

Le REA amène également des changements majeurs et inquiétants dans la gestion des risques de surplus : la suppression des zones d'activités limitées (ZAL) en juin 2004 et la gestion ferme par ferme en fonction du phosphore. En choisissant le phosphore comme seul paramètre, le REA incite les producteurs à restreindre le plus possible cet élément de

façon à pouvoir produire davantage de porcs, par exemple, en utilisant de la phytase dans l'alimentation pour abaisser la quantité de phosphore des déjections ou en cultivant du maïs parce qu'il peut assimiler beaucoup de phosphore. Ce faisant, on peut toutefois surcharger les sols de d'autres contaminants non comptabilisés, comme l'azote et les pathogènes. Soulignons, par exemple, que sous gestion liquide, l'azote se trouve sous forme minérale et que, sous cette forme, il est facilement lessivé lorsque étendu aux champs avec de forts risques de pollution des milieux aquatiques.

En supprimant les ZAL et en favorisant une gestion ferme par ferme, le REA s'approche de façon dangereuse des limites de la capacité de support du milieu. Le fait d'accepter que les sols pauvres à moyennement riches en phosphore puissent être enrichis de façon à devenir riches laisse présager une nouvelle crise de surplus de lisiers à court terme. Nous ne sommes donc pas en présence d'un développement durable, mais plutôt d'un type de gestion à courte vue, sans vision.

Comme les certificats d'autorisation émis par le MENV déterminent le nombre d'animaux permis dans une exploitation agricole en fonction de la richesse des sols, il est bien évident qu'un producteur dont les sols passent de pauvres à riches se retrouvera dans une situation de surplus. Il n'est pas du tout certain que ce producteur pourra alors se trouver des terres additionnelles pour épandre ce surplus. Le REA permet donc d'accroître considérablement la charge fertilisante dans des municipalités qui, avec l'ancien règlement, auraient été considérées en surplus. Il est particulièrement inquiétant de constater que sous le prétexte d'être équitable avec chaque producteur, on sacrifie l'intérêt collectif.

Par ailleurs, comme les PAEF (plans agroenvironnementaux de fertilisation) deviennent un des seuls outils de contrôle, il est essentiel de les rendre publics, ce qui n'est pas le cas actuellement.

#### **4.4 Bandes riveraines**

Selon deux spécialistes du MENV ayant fait une présentation lors de la présente consultation publique, la largeur théoriquement protégée des bandes riveraines est vraiment insuffisante, soit sept à dix fois inférieure aux besoins de survie des espèces vivantes et aux exigences de rétention dans les champs des engrais, pesticides et sédiments. De plus, comme il n'y a pratiquement aucun contrôle du respect du mince trois mètres en bordure des cours d'eau, une très grande partie des producteurs agricoles ne s'en préoccupent pas et cultivent à même cette bande essentielle pour restreindre la pollution. Soulignons que les fossés ne possèdent qu'une bande légalement protégée d'un mètre, même s'ils font partie intégrante d'un bassin versant et qu'ils peuvent apporter des

polluants à ce que l'on désigne les vrais cours d'eau. Les fossés devraient donc bénéficier de la même protection (3 m de berges) que les cours d'eau.

Selon Le Devoir du 17 janvier 2003, seulement 26 des quelque 100 schémas d'aménagement du Québec ont jusqu'à présent intégré la norme de protéger les trois premiers mètres le long de tous les cours d'eau. Cette même source précise qu'*au MENV, on murmure que le taux de conformité aux normes en vigueur ne dépasse pas 1 % en raison du refus du milieu municipal de les appliquer, ce qui a accordé une trêve additionnelle de 15 ans à l'industrie agricole pour faire fonctionner ses champs sans filtre, malgré la surfertilisation généralisée des champs disponibles.* Soulignons que le drainage agricole (drains et fossés) permet à une bonne quantité d'eau d'éviter les bandes riveraines et donc de charrier dans les cours d'eau les sédiments, engrais et pesticides que l'on souhaiterait bien retenir dans les champs.

En raison de l'inapplication systématique des règles juridiques de protection des rives, il faut retirer aux MRC et aux municipalités l'application de la politique de protection des rives. Dans les faits, comment voulez-vous qu'une MRC à forte concentration agricole où siège plusieurs producteurs agricoles soit intéressée à faire respecter la protection de bandes riveraines?

La réglementation concernant la protection des bandes riveraines doit être complètement revue en considérant qu'il faille, premièrement, augmenter la largeur des bandes riveraines partout au Québec sans remettre cette décision au niveau local, deuxièmement, tenir compte de l'effet d'évitement des bandes riveraines par le drainage et, troisièmement, confier l'application de ces nouvelles règles à un organisme gouvernemental, ministère ou autre ayant l'expertise nécessaire.

## **5. SOUTIEN FINANCIER ACTUEL**

Le soutien financier de l'État envers la production porcine qui s'établit en fonction des volumes produits, quelle que soit la taille ou le type d'entreprise, a largement contribué à en accroître la productivité et l'intensification. Ce soutien a engendré la maxime suivante : produire plus à moindre coût pour exporter davantage. Toutefois, les conséquences sociales et environnementales qui en découlent ont amené la production porcine au bord du gouffre. Le soutien financier est donc le point majeur à corriger pour permettre à cette production de s'approcher du développement durable.

Le rapport du Vérificateur général pour l'année 1995-1996 révèle que 74 % des surplus de fumier sont produits par 405 entreprises agricoles. Il s'agit majoritairement d'entreprises de production porcine déclarant des chiffres d'affaires supérieurs à 500 000 dollars annuellement et recevant plus de 90 % des 26,5 millions versés par le

ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et ses organismes affiliés. D'ailleurs, un éleveur prospère de Farnham, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 75 millions, a reçu 10 millions de dollars de l'assurance agricole en 1995.

Ainsi, la majorité des problèmes environnementaux seraient dus à des producteurs de porcs fortunés qui profitent d'une aide gouvernementale injustifiable et pernicieuse. Par exemple, les compensations versées par l'assurance-stabilisation pour la production porcine sont excessives pour les entreprises efficaces et couvrent plus que leur coût de production. En d'autres mots, cela signifie que l'on subventionne une industrie déjà rentable. Cette aberration est due au fait que l'aide gouvernementale se base sur des coûts de production surestimés et des prix de vente sous-estimés. Ainsi, en 1993 et 1994, le gouvernement aurait versé 100 millions de trop aux producteurs de porcs. Il est donc facile de comprendre la raison principale du développement fulgurant de la production porcine : c'est très rentable.

Notons que l'aide gouvernementale ne tient pas compte des problèmes de pollution qu'il engendre. D'ailleurs, le Vérificateur général révèle que les actions prises par le MAPAQ ne sont pas cohérentes par rapport aux impératifs de la politique environnementale, car ce ministère continue d'encourager, par une aide financière importante, le développement d'exploitations agricoles qui ne se soucient pas de l'environnement. Le privilège financier qu'accorde le gouvernement à cette polluante industrie est inadmissible dans le contexte économique actuel et avec la vision prétendue du développement durable.

L'industrie porcine contribue-t-elle réellement à un enrichissement collectif? Est-il acceptable que nos impôts servent à subventionner des riches, à inciter le développement d'un type d'agriculture très polluant et à encourager la vente de porcs québécois à rabais à des américains ou à des japonais? Signalons que 40 % des porcs produits au Québec en 1996 étaient exportés et qu'aujourd'hui, ces exportations dépassent 50 %. Étant donné que l'autosuffisance alimentaire en porcs est désormais atteinte au Québec, il n'y a plus lieu de poursuivre davantage le processus d'intensification. En ce sens, il faut supprimer les aides directes et indirectes visant l'exportation.

La production porcine grassement subventionnée procure des profits importants à une poignée de très riches industriels qui contrôlent 60 à 70 % de la production au Québec. D'ailleurs, 80% des aides publiques profitent à 20 % des exploitations, soit les plus grandes et les plus intensives. Il ne faut surtout pas oublier que nous aurons à assumer collectivement les coûts engendrés par cette production (problèmes environnementaux, sociaux, de santé...). D'un point de vue strictement économique, il est à se demander si la production porcine ne coûte pas plus chère que ce qu'elle rapporte au Québec.

Comme dernier point concernant le soutien financier actuel, il faut dorénavant exclure des superficies assurables par l'assurance-récolte celles situées à l'intérieur des distances de protection des cours d'eau.



## 6. OUTILS ÉCONOMIQUES À INSTAURER

Idéalement, il faudrait « internaliser » dans le prix du porc les coûts sociaux et environnementaux des conséquences de l'élevage porcin afin de permettre une prise de conscience du coût réel de cette production. Le prix du porc deviendrait alors exorbitant. Bien qu'une telle approche soit très intéressante, mais peu probable à court et moyen termes, il faut se rabattre sur différents outils économiques visant à réorienter la production porcine vers un développement plus durable.

De tels outils financiers doivent favoriser une meilleure répartition des entreprises dans chaque bassin versant. Ainsi, le problème de surplus de lisier serait diminué tout en améliorant l'acceptation sociale. De façon encore plus large, ces outils devraient permettre aux agriculteurs de protéger et d'entretenir des ressources environnementales, paysagères et culturelles. Ainsi, nous reconnaitrions que la contribution sociale de l'agriculture dépasse la simple production alimentaire.

### 6.1 Soutien aux pratiques environnementales

L'appui de l'Europe à l'agriculture biologique et les incitatifs financiers de certains pays afin de favoriser l'élimination graduelle des pesticides doivent nous inspirer. Il faut instaurer des incitatifs économiques importants afin d'encourager des pratiques environnementales comme les productions diversifiées, l'élevage sur litière, la réduction ou l'arrêt de l'utilisation d'intrants (engrais chimiques, pesticides, produits pharmaceutiques...), le recyclage à l'interne ou en relation avec des entreprises voisines de la totalité des déjections produites, la rotation des cultures, le travail réduit du sol, les engrais verts, le maintien des cultures de couverture, les cultures intercalaires ainsi que la protection et l'installation de bandes riveraines, de brise-vent et de marais filtrants, et ce, de façon à maintenir la viabilité des fermes qui adoptent ces pratiques.

Soulignons qu'il serait logique que l'argent des amendes imposées aux producteurs délinquants serve à financer des pratiques environnementales ainsi que des travaux d'aménagement et de restauration de la faune et de ses habitats. Nous tenons également à préciser que le milieu agricole ne devrait pas être le seul bénéficiaire des retombées financières des programmes gouvernementaux destinés à l'assainissement environnemental. Les organismes de bassin versant et les groupes environnementaux devraient être impliqués dans cet assainissement au point de vue décisionnel et financier.

## 6.2 Appui à l'agriculture biologique

Au Québec, malgré une croissance annuelle de 25 % de la demande pour des produits biologiques, il n'y a pas d'aide spécifique pour l'agriculture biologique. Il faut donc profiter de cette croissance pour soutenir le développement de l'agriculture biologique sur litière et la transition vers ce type d'agriculture.

Actuellement, le gouvernement québécois ferme les yeux sur l'absence de compétitivité de la production biologique québécoise qui ne pourra faire face à l'expertise européenne dont la production biologique est sur le point de dominer les marchés. L'Europe possède des programmes d'aide à l'agriculture biologique depuis la fin des années 1980. D'ailleurs, leurs programmes ont permis d'augmenter de 800 % les terres cultivées biologiquement (Enviro Bloc, 2003).

## 6.3 Non à l'aide financière pour le traitement des lisiers

Le traitement des lisiers accentuera le développement d'entreprises de type industriel dans la production agricole, ce qui va tout à fait contre la volonté de favoriser les petites entreprises porcines. Il serait préférable et moins coûteux de simplement limiter le nombre d'unités animales par superficie. N'oublions pas que le traitement du lisier d'une entreprise porcine rend celle-ci moins rentable qu'une entreprise qui épand simplement ses lisiers aux champs.

Comme bien des gens semblent favorables au traitement des lisiers, il est malheureusement probable que l'État en vienne à subventionner cette pratique. Ainsi, les citoyens paieraient pour traiter les résidus de production d'industriels fortunés. Si des industriels souhaitent traiter leurs lisiers, qu'ils en assument totalement la facture. En prenant l'exemple de la Belgique, il serait par ailleurs envisageable de taxer les excédents de fumier, ce qui pourrait également contribuer à ralentir la tendance vers la plus en plus grande porcherie.

## 7. ÉDUCATION DE LA POPULATION

Si l'on veut que le citoyen fasse sa part et favorise une agriculture durable, il faut impérativement l'éduquer et l'informer. Pour y arriver, une bonne stratégie de communication et les moyens qui l'accompagnent sont essentiels. Bien informés, les citoyens feront des choix de consommation qui tiendront compte des aspects environnementaux et sociaux, du bien-être des animaux et de la qualité de la viande. Ainsi, la demande grandissante pour des produits plus écologiques, orientera la production porcine vers de meilleures pratiques.

L'engouement pour les produits du terroir, pour les produits locaux, transformés et à forte valeur ajoutée est en croissance, et l'exemple du café équitable prouve que les consommateurs sont prêts à faire leur part. Les produits à valeur ajoutée (bio, terroir, de spécialité...) ne sont-ils pas les voies d'avenir de notre développement agricole compte tenu que les conditions climatiques du Québec permettent difficilement de compétitionner avec plusieurs pays.

## **8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La mondialisation ne tient compte que de l'intérêt de l'industrie et de la politique, alors que c'est l'intérêt de la population en général qui devrait primer. On affirme comme une évidence la modernité du néolibéralisme et le retour en arrière que représenterait la création de mécanismes pour contrebalancer la primauté de l'intérêt privé sur l'intérêt collectif. On prétend même que l'économie de marché est la seule productrice de richesse pour tous, alors que son accroissement depuis 20 ans s'est accompagné d'une augmentation incroyable des inégalités.

Malgré que la production porcine enrichisse fortement quelques personnes, elle crée peu d'emplois, affecte nos ressources naturelles telles que l'eau, les sols, la forêt et les paysages, représente un danger pour la santé et le tourisme et engendre de sérieux problèmes sociaux, dont les conflits et l'exode rural. Les politiques agricoles actuelles ainsi que le syndicat agricole ont favorisé un développement des activités agricoles sans évaluation des mécanismes d'insertion des entreprises agricoles dans les milieux sociaux et écologiques. C'est ce qui a mené des producteurs porcins à contaminer une rivière ou une nappe phréatique et à être détestés par bien des gens. On peut donc sérieusement se demander si la production porcine ne coûte pas plus chère que ce qu'elle rapporte? D'ailleurs, il serait intéressant d'effectuer une évaluation globale de l'impact environnemental et social de cette industrie. Soulignons que la consultation publique n'a pas permis d'évaluer objectivement et précisément cet impact.

Dans ce contexte, il faut absolument revoir la façon de subventionner cette production. Notre support financier devrait encourager uniquement les petites productions porcines indépendantes, performantes sur le plan environnemental et dont les activités ont un impact structurant en matière de développement durable. Il faut à tout prix s'assurer que l'ensemble des politiques et des programmes encourage sans exception cette tendance. Ainsi, par des incitatifs économiques, il serait possible de limiter le développement de porcheries toujours de plus en plus grosses.

Les entreprises s'éloignant de cette tendance devraient assumer seules, sans support financier, la responsabilité des retombées de leur développement. Par exemple, les entreprises en surplus ne pourraient bénéficier de l'aide de l'État pour le traitement des

déjections en surplus. De toute façon, le soutien public pour le traitement des déjections animales favoriserait quelques grosses entreprises aux dépens des entreprises dont le système de production est en mesure de recycler à ses frais ses fumiers.

Comme le Québec a produit 5 millions de porcs en 1996 et qu'il compte doubler sa production d'ici 2016, il faut suivre cette production animale avec attention. Compte tenu de l'aide gouvernementale considérable versée à la production porcine, de la difficulté de sécuriser de façon équitable le revenu des producteurs, des répercussions négatives majeures sur l'environnement et des coûts sociaux générés par ce type de production, il est primordial d'interdire tout nouveau lieu d'élevage porcin et toute augmentation de cheptel tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque que cette production puisse s'effectuer sans impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés.

Bien que plusieurs recommandations aient été présentées précédemment, voici celles qui doivent retenir le plus d'attention :

- Revoir en profondeur les politiques agricoles et leur application de façon à mener vers une véritable gestion intégrée des ressources par bassin versant;
- Orienter les ressources techniques et financières actuelles de façon à stimuler les pratiques environnementales (voir section 6.1) ainsi que le développement d'une agriculture viable, saine et diversifiée qui s'intègre bien dans les collectivités;
- Assujettir les pratiques agricoles aux résultats d'un suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface par bassin versant;
- Décréter une densité maximale d'unités animales et une superficie minimale de boisés et de milieux humides par bassin et sous-bassin versant;
- Réviser le cadre légal actuel de façon à renforcer le droit des citoyens et des élus de décider du développement de leur territoire;
- Rendre conforme les entreprises existantes plutôt que d'en encourager de nouvelles ou des agrandissements.

## 9. PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. 2003. Site Internet : [www.bape.gouv.qc.ca/prod-porcine](http://www.bape.gouv.qc.ca/prod-porcine)

DOUCET, C. 2002. « La rivière déperit ». *Le Nouvelliste*, 23 août, page 4.

*ENVIR-ACTION*. (en préparation). Portrait du bassin versant de la rivière Bécancour.

ENVIRO BLOC. 2003. Bulletin sur l'Environnement et le Développement durable du Bloc Québécois. 4 p.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE. 2002. *Les effets de l'agriculture sur l'eau : un coup de cochon*. Webzine l'Enjeu, vol. 19 no. 2:

FRANCOEUR, L.-G. 1997. « Rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux : Le développement de l'industrie porcine menace la santé, l'eau potable est particulièrement en péril ». *Le Devoir*, 23 janvier, page A2.

FRANCOEUR, L.-G. 2000. « Productions animales : la santé du public exige un moratoire - un avis de la Santé cible les surplus de fumier ». *Le Devoir*, 13 juillet.

FRANCOEUR, L.-G. 2002. « Bond de 19 % de la production porcine en 18 mois ». *Le Devoir*, 12 mai.

FRANCOEUR, L.-G. 2003. « Production porcine : Échec de la politique des bandes riveraines ». *Le Devoir*, 17 janvier, pages A1 et A10.

FRANCOEUR, L.-G. 2003. « Sud du Québec : À la défense des milieux humides, cinq chercheurs réputés prient le ministre Boisclair d'intervenir ». *Le Devoir*, 11 février, pages A1 et A8.

LACHAPELLE, J. 2002. « Cochon beauceron cochon breton ». *La Presse*, 22 décembre, page B5.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE. 2001. Dépliant : Algues bleues : Cyanobactéries

TREMBLAY, I. 2003. « Les porcs sont-ils les seuls à polluer? ». *Le Nouvelliste*, 30 janvier, page 3.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. 2002.  
« Petit »Guide vert. 22 p.

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. 2002.  
Construire ensemble une agriculture durable - Document de réflexion proposé par la  
Commission agriculture de l'UQCN dans le cadre du Forum itinérant « Pour une  
contribution citoyenne à une agriculture durable : réflexions et débats ». 19 p.